

Renault Damien <damien.renault626@orange.fr> ven. 8 déc. 16:27

À enquete.SNC.DERVAL

Madame Thévenin,

Je suis défavorable au projet d'entrepôt porté par la SNC Derval.

En effet, de tels entrepôts devraient être positionnés près de voies ferrées, lesquelles n'existent pas ici, sauf à rouvrir des voies qui passaient à toute proximité voici bien longtemps, mais évidemment le projet ne prévoit pas une telle réouverture. Le transport efficace et renouvelable ne sera facile, sinon possible, que par la voie ferrée. Par voie routière, il faudra peut-être passer par l'hydrogène, des "e-fuels" et des agrocarburants qui seront tous à coup sûr moins efficaces que le fret ferroviaire, et qui, s'ils font appel à des ressources renouvelables, les gaspilleront davantage que le train électrique.

De plus, ce projet constitue un gaspillage de foncier qui alimente l'importation de biens manufacturés et non la réindustrialisation. La surface est immense, le bâti ne semble pas présenter de flexibilité d'usage à l'avenir, en tous cas le dossier ne semble pas présenter cette flexibilité qui serait pourtant bienvenue. Ce foncier serait gaspillé et donc non disponible pour les générations à venir qui pourraient y trouver un usage plus utile, quel qu'il soit: agricole, forestier, artisanal, industriel, commercial, résidentiel, etc.

Enfin, et j'attire particulièrement votre attention sur ce point qui est sans doute un angle mort du dossier, l'emplacement du rond point envisagé, s'il est décalé vers le nord par rapport au carrefour actuel, peut concerner, par le remblai éventuellement nécessaire dans la partie sud-ouest, des parcelles qui ont fait l'objet d'une protection dans la zone d'activité en tant que zone humide, qui devait même être restaurée. La DDTM a eu l'occasion de pointer (rapport de manquement administratif du 20 janvier 2020 de M. Jérôme Morvan) un remblaiement de zone humide à cet endroit, le busage du ruisseau et le remblaiement d'une prairie humide de l'autre côté du ruisseau et il me semble que l'écheveau des responsabilités publiques et privées de cette destruction n'est pas encore démêlé. Dans tous les cas, si le ruisseau a été débusé, le remblai est resté sur les parcelles de chaque côté du ruisseau. Pour couronner le tout, ce remblai est constitué partiellement de déchets, notamment du composite (fibre de verre + gelcoat) issu d'activités anciennes à Derval qui ont généré des décharges sauvages partout dans la campagne, lesquelles décharges, plus récemment, ont été déblayées illégalement pour remblayer cet endroit, ce dont la DDTM est aussi au courant (sur plainte de l'interprofession de carriers légaux).

Je me tiens à disposition pour vous donner plus d'informations.

Damien Renault, 07 82 39 87 28, damien.renault626@orange.fr